

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 11 JANVIER 2016 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire

Le directeur général, M. Pascal Caron, est aussi présent.

160001 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET DU 14 DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les procès-verbaux des séances du 7 et du 14 décembre 2015 soient adoptés.

ADOPTÉE

160002 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 6 janvier 2016 totalisant la somme de 85 044,96\$ et regroupant les chèques 25457 à 25513, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 34 402,38\$ et regroupant les prélèvements no 1204 à 1241 soient approuvées.

ADOPTÉE

160003 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2016 au montant de 933.79\$ plus taxes;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Administration – Cotisations et abonnements 0219000494*

ADOPTÉE

160004 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

SECONDÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Pascal Caron soit inscrit à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2016;

QUE la cotisation annuelle au montant de 325\$ plus taxes soit payée par la Municipalité;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Urbanisme – congrès et cotisations 0261000339*

ADOPTÉE

160005 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Mme Lynda Foisy et M. Pascal Caron soient inscrits à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2016;

QUE les cotisations annuelles totalisant 1 452 \$ (plus taxes) incluant l'assurance cautionnement / frais juridique soient payées par la Municipalité;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Gestion du personnel – congrès et cours 0216000339*

ADOPTÉE

160006 DEMANDE DE SUBVENTION - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf est responsable de l'administration du Camp de jour pour la saison d'été 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf demande une subvention dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada pour l'engagement de deux étudiants(es) animateurs pour le Camp de jour été 2016;

QUE M. Pascal Caron, directeur général, soit la personne-ressource mandatée pour cette demande;

QUE M. Pascal Caron soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande;

DE demander à M. David Graham, député de Laurentides-Labelle, de nous appuyer dans ce dossier.

ADOPTÉE

160007 LIBÉRATION RETENUE DE GARANTIE – ACIER AJF

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction de l'escalier de la salle communautaire sont terminés et que les déficiences ont été corrigées à la satisfaction de la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la libération de la retenue de garantie dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la retenue de garantie au montant de 3 046,83 \$ soit libérée et remise au contracteur Acier A J F.

ADOPTÉE

160008 ACCEPTATION ET APPUI AU PROJET REFUGE NATURE INC.

ATTENDU QUE M. Martin Alarie a déposé un projet d'hébergement alternatif et de commerce de récréation extérieure sur les lots 3 647 944 et 3 647 566, cadastre de Québec;

ATTENDU QUE M. Martin Alarie a déposé à la municipalité le 16 décembre 2015, le plan d'affaire expliquant le projet de Refuge Nature inc;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ M. Marc L'Heureux

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter et d'appuyer le projet de Refuge Nature inc tel que présenté au plan d'affaire daté du 16 décembre 2015.

ADOPTÉE

160009 MANDAT - GESTION DE LA PLAGE ÉTÉ 2016

ATTENDU QUE Le Groupe Sodem accepte de prendre en charge la gestion de la plage municipale pour la saison d'été 2016 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal et le Groupe Sodem se sont entendus sur les termes d'une entente proposée par Sodem et datée 23 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

SECONDÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité confie la gestion de la plage municipale à Groupe Sodem pour la saison d'été 2016 selon les termes de l'entente-cadre relativement à la gestion déléguée de la plage municipale de Brébeuf datée du 23 novembre 2015;

QU'advenant ouverture tardive ou fermeture hâtive de la plage, causée par le déplacement du banc de sable ou le niveau d'eau, les coûts de l'entente pourront être modifiés à la baisse suite à une entente négociée entre les parties ou à défaut d'entente via un procédé d'arbitrage ;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Plage – Surveillance 0270140451*;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

160010 ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ACCÈS 2016 À LA PLAGE MUNICIPALE POUR LES CONTRIBUABLES DE BRÉBEUF

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

SECONDÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU QUE les personnes résidentes de façon permanente ou saisonnière dans la municipalité et les personnes propriétaires d'un immeuble situé dans la municipalité soient éligibles à l'obtention de la carte d'accès à la plage municipale dont les tarifs sont les suivants:

- ❖ Carte de membre individuelle 10,00\$/personne/saison
- ❖ Carte de membre familiale 40\$/famille/saison, une famille étant composée d'un ou deux adultes et des enfants de la famille âgés de 13 ans à 18 ans inclusivement
- ❖ Gratuit pour les enfants de 12 ans et moins.

QUE les détenteurs d'une carte d'accès à la plage soient autorisés à acheter une passe poinçonnable de 5 ou 10 accès à utiliser pour donner accès à la plage à leurs visiteurs aux taux suivants :

5 Accès Adultes : 25\$ Enfants : 15\$	10 Accès Adultes : 45\$ Enfants : 28\$
---	--

Maximum par adresse :

2 cartes de 5 accès adulte ou 1 carte de 10 accès adultes par saison;

2 cartes de 5 accès enfants ou 1 carte de 10 accès enfants par saison

QUE les tarifs suivants d'accès quotidien à la plage pour les non-résidents, soumis par Le Groupe Sodem, pour la saison 2016 soient approuvés:

Enfants moins de 14 ans 4,00\$

Adultes 6,50\$

QUE la Municipalité approuve la proposition d'émission de cartes d'entrée à coût réduit (5 passages et 10 passages) transmise par Sodem.

ADOPTÉE

160011 OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité octroie une subvention de fonctionnement de 12,850\$ à la bibliothèque municipale pour l'année 2016.

ADOPTÉE

160012 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général